

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	27
Nombre de votes :	POUR 27

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
06 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 30 novembre 2023, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Isabelle ANTIER, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Ghislaine BERNARD, Nelly CHAMBOISSIER, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Valérie DUPLAT-JACOB, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Alain LALART à Jean-Yves POUYES, Nora DUTILH à François MINART, Jean-René COLOMBIER à Carine SARRIQUET, Annick GENILLOUD à Éric SALLIER.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

11. Tarifs cimetières 2024

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal fixe chaque année l'ensemble des tarifs applicables pour les cimetières. Les propositions sont les suivantes pour 2024 :

CIMETIERES	2024
DEPOSITOIRE	
par jour et par corps	2,00 €
RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS par m²	
Temporaire : 15 ans	70,00 €
Trentenaire	114,00 €
Cinquantenaire	190,00 €

ACHAT DE CONCESSIONS SANS CAVEAU		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		245,00 €
Trentenaire		399,00 €
Cinquantenaire		665,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		350,00 €
Trentenaire		570,00 €
Cinquantenaire		950,00 €
6 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		350,00 €
Trentenaire		570,00 €
Cinquantenaire		950,00 €
ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU NEUF		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		2170,00 €
Trentenaire		2320,00 €
Cinquantenaire		2590,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		3150,00 €
Trentenaire		3370,00 €
Cinquantenaire		3750,00 €
ACHAT DE CONCESSIONS AVEC CAVEAU EXISTANT (en bon état)		
2 places (3,50 m²)		
Temporaire : 15 ans		1205,00 €
Trentenaire		1360,00 €
Cinquantenaire		1630,00 €
4 places (5 m²)		
Temporaire : 15 ans		1750,00 €
Trentenaire		1970,00 €
Cinquantenaire		2350,00 €
CAVURNES		
15 ans		310,00 €
30 ans		360,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans		305,00 €
30 ans		350,00 €
Jardin du souvenir (dispersion des cendres)		Gratuit

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **FIXE** les tarifs applicables aux cimetières pour l'année 2024 tels que proposés ci-dessus,

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Terry CABANNE

La secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 15 décembre 2023

Mise en ligne sur le site Internet le : 18 décembre 2023